

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 154

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

I. – À l'alinéa 8, substituer au mot :

« disproportionnée »

le mot :

« inadéquate ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« conduisant à un retrait excessif des contenus mentionnés au premier alinéa du I de l'article 6-2 de la même loi »

les mots :

« au regard de l'objectif de prévenir les retraits excessifs de contenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.